

37.2 CELSIUS
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 9 Villa des Lilas, 92270 BOIS-COLOMBES
RCS NANTERRE 884 426 446

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 décembre,
A 17 heures,

L'Associée unique, la société GH COM, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros, ayant son siège social 25 Rue de la République, 92190 Meudon, RCS Nanterre 814 873 212, a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Constatation du passage de SAS à SASU,
- Constatation de la démission du président et nomination du nouveau président,
- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts,
- Approbation de la convention de trésorerie entre la société GH Com et la société 37.2 Celsius,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les décisions suivantes sont adoptées :

PREMIERE DECISION

A la suite de la cession des actions de la société 27 ème Caractère, la société devient à compter du 31 décembre 2025 une société par actions unipersonnelle. La page 1 des statuts est modifiée de la manière suivante :

37.2° CELSIUS

Société unipersonnelle par actions simplifiée au capital de 5.000 €

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique constate la démission du président, la société 27 ème Caractère, à compter du 31 décembre 2025.

L'Associée unique décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée la société GH COM, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros, ayant son siège social 25 Rue de la République, 92190 Meudon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 814 873 212.

Dans ces conditions, la nomination de la société GH COM en qualité de présidente met fin à ses fonctions de directrice générale à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide le transfert du siège social à compter de ce jour au 88 rue de Paris, 92190 Meudon et décide la modification de l'article 4 des statuts :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 88 rue de Paris, 92190 Meudon.

Le reste demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique approuve la conclusion d'une convention de trésorerie entre la société 37.2 Celsius et la société GH COM à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et présidente.

Société GH Com Gézabelle HAURAY	Bon pour acceptation des fonctions de Présidente Signé par :  3F2FFB8477344E0...
--	--